

Plan climat cantonal

Conférence de presse

Jeudi 18 février 2021, 10h00-11h30

Galerie Philippe-de-Hochberg (Château)

Plan climat cantonal

Laurent Favre

Conseiller d'État

Déroulement de la conférence de presse

1. Contexte et état de situation
2. Présentation du plan climat
3. Mise en œuvre
4. Questions / Réponses

1. Contexte et état de situation

Changements climatiques



...déjà perceptibles à Neuchâtel...



Lac des Brenets,
automne 2018



La canicule est de retour : les bons réflexes à adopter

Le service cantonal de la santé publique recommande vivement à la population de prendre les mesures adéquates afin de se protéger de la chaleur



ARCINFO / L'Impartial L'EXPRESS

MAI 18 JUIN 2019
WWW.ARCINFO.CH
Neuchâtel à Neuchâtel - www.neuchatel.ch

ÉCONOMIE SOUS PRESSION
DES ONG, METALOR SE PASSE
D'OR «ARTISANAL»

SANTÉ LES COÛTS VONT
REPRENDRE L'ASCENSEUR,
AFFIRMENT LES ASSUREURS

SÉCHERESSE PAS FACILE DE TROUVER L'EAU QUI MANQUE

Plusieurs villages de l'est du Littoral neuchâtelois sont régulièrement confrontés à des pénuries d'eau. Des solutions existent pour améliorer la situation, mais elles ne coûtent pas de source. Pour l'instant, aucune n'a réellement pu se concrétiser. **PO 3**



Changements climatiques

1 2 3 4

Exemples :



Adaptation de la forêt



Pénurie d'eau en régions de montagne



Plus de dangers naturels

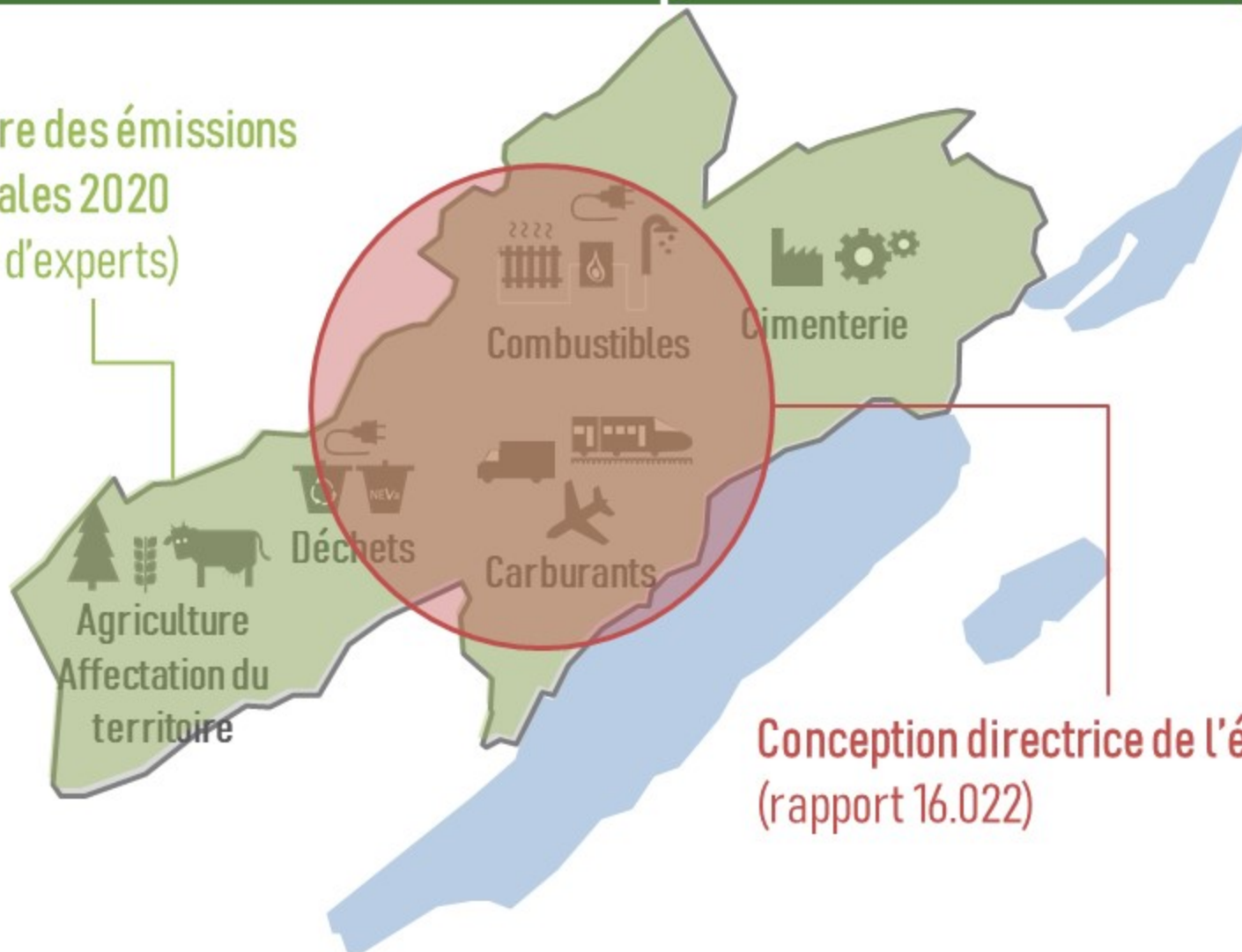


Îlots de chaleur

Combien d'émissions par habitant ?



Inventaire des émissions territoriales 2020
(rapport d'experts)



Conception directrice de l'énergie
(rapport 16.022)

Inventaire des émissions territoriales



Secteur		Émissions en 2018 [t CO ₂ éq.]	
Consommations énergétiques	Combustibles*	900'000	58%
	Carburants	350'000	23%
	Cimenterie	120'000	8%
	Traitement des déchets	4'000	0.2%
	Agriculture	240'000	15%
	Affectation du territoire	-70'000	-4%
TOTAL des émissions nettes		1'550'000	100%

Sources de GES: Combustibles*, Carburants, Cimenterie, Traitement des déchets, Agriculture

Puits de GES: Affectation du territoire

* y.c. valorisation thermique des déchets

→ 5.4 t CO₂ éq. / hab

8.7 t CO₂ éq. / hab (avec raffinerie et cimenterie)

Un nouvel objectif fédéral



Protocole de Kyoto (2003)

Accord de Paris (2017)

-8% de gaz à effet de serre y compris mesures dans des pays tiers

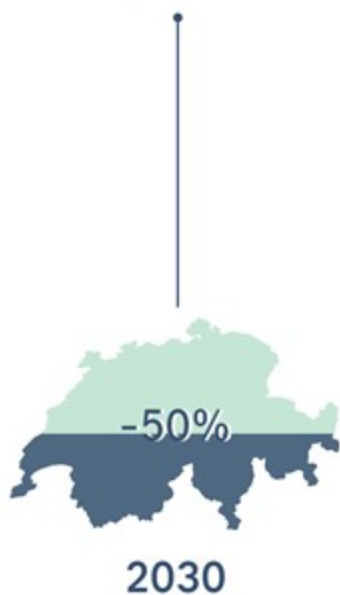
-20% mesures nationales seulement

-50% y compris mesures dans des pays tiers

-90% de gaz à effet de serre

2 septembre 2020 :
Contre-projet direct du CF à l'Initiative sur les glaciers

28 janvier 2021 :
Objectif de zéro net



2. Présentation du plan climat

Plan climat cantonal



PLAN CLIMAT CANTONAL

21.0.



Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil relatif à la stratégie climatique cantonale

(Du xx xxxxx 2021)

Projet pour mise en consultation
État au 18 février 2021

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Chacune et chacun peut constater en Suisse, comme à Neuchâtel, que le climat est en train d'évoluer. Il fait aujourd'hui nettement plus chaud qu'auparavant (+2°C ces 150 dernières années). Les précipitations sont devenues plus fréquentes et plus intenses. Si rien n'est entrepris pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, ces changements déjà observables, devraient encore s'accroître dans les années à venir. Les étés pourraient ainsi devenir plus secs et les hivers moins enneigés.

Comme annoncé dans le plan directeur cantonal, ce rapport présente la stratégie climatique du canton de Neuchâtel à l'horizon 2050 accompagnée d'un catalogue de mesures concrètes pour la période 2022-2026. L'atteinte du zéro net (équilibre entre les émissions de GES générées et absorbées) ainsi que le maintien d'une bonne qualité de vie malgré les effets des changements climatiques sur le territoire neuchâtelois, sont les lignes directrices de la vision cantonale à long terme. Pour atteindre le zéro net, deux objectifs stratégiques sont prévus. Le premier est la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à atteindre -90% d'émissions sur le territoire neuchâtelois en 2050 par rapport au niveau de l'an 2000. Le deuxième est de compenser les émissions restantes, difficile à éviter, par l'utilisation de puits de carbone (naturels et de technologies à émissions négatives (NET)) et par la compensation extraterritoriale.

Le Plan climat neuchâtelois établit un état des lieux de la réduction des gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire cantonal. Ainsi, il présente une liste non exhaustive de plus de 80 mesures et projets réalisés ou en déploiement par l'administration cantonale et ses partenaires. Ces mesures contribuent, directement ou indirectement, à orienter progressivement la société neuchâteloise vers une plus grande sobriété carbone. Parmi celles-ci, nous pouvons souligner la récente modification de la loi cantonale sur l'énergie, la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030, le soutien au développement

1

Ouverture de la mise en consultation publique

- Stratégie climatique neuchâteloise à l'horizon 2050
- Catalogue de mesures pour la période 2022-2026

(délai : 31 mai 2021)

Le plan climat en bref



La vision pour le Canton de Neuchâtel

À l'horizon 2050, le canton atteint le zéro émission nette et maintient une bonne qualité de vie sur l'ensemble de son territoire malgré les changements climatiques.

2 VOLETS

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

5 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

14 DOMAINES D'INTERVENTION

20 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

PLUS DE 80 MESURES VALIDÉES ET EN DÉPLOIEMENT

50 NOUVELLES MESURES

SUIVI ET CONTRÔLE DES RÉSULTATS

Une vision pour notre canton



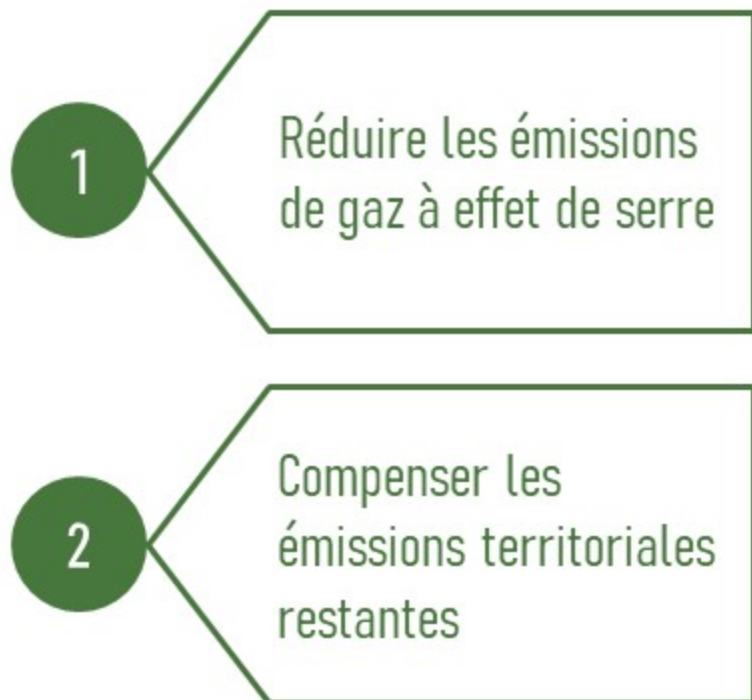
À l'horizon 2050, le canton :

- atteint le «**zéro émission nette**» territorial et
- maintient une **bonne qualité de vie** sur l'ensemble de son territoire malgré les changements climatiques

5 objectifs stratégiques



RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE



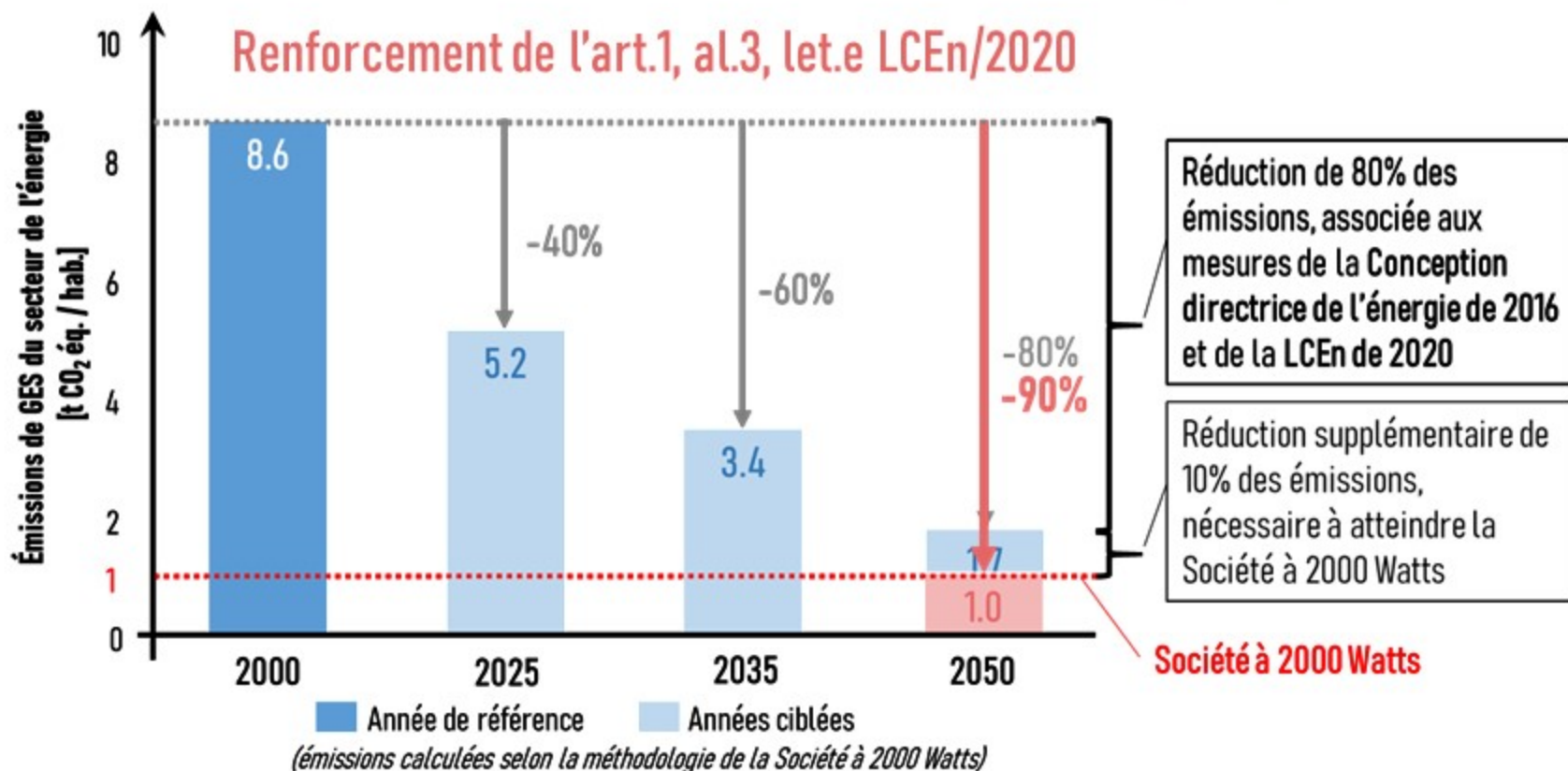
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Objectif de Zéro net en 2050



1. Réduire les émissions dans le secteur énergétique

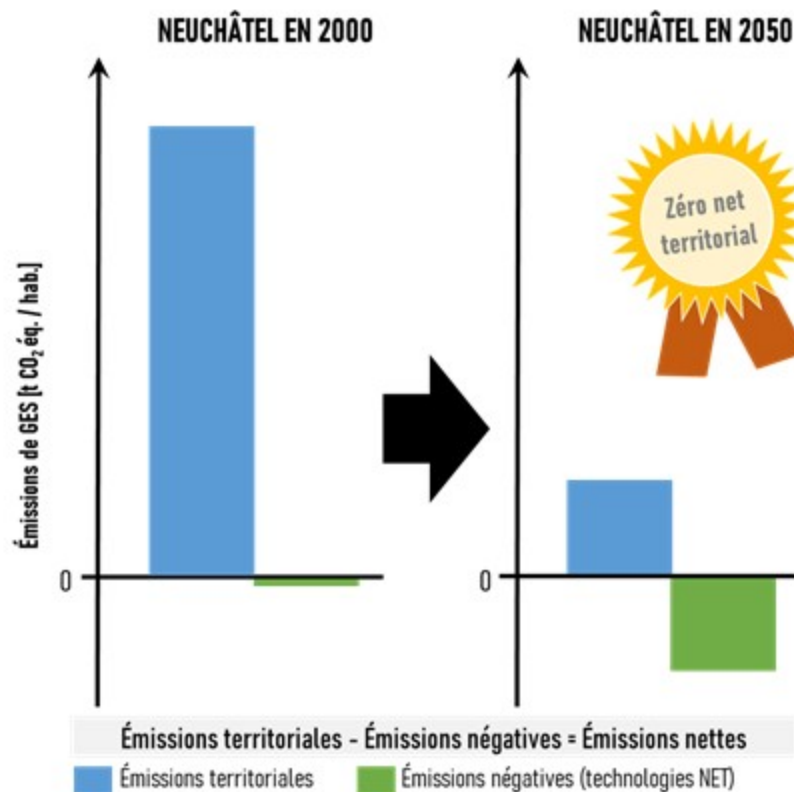


Objectif de Zéro net en 2050



2. Compenser les émissions restantes (difficiles à éviter) :

- Puits de carbone naturels (marais, p.ex.)**
- Technologies d'émissions négatives (NET)**
- Compensation volontaire via des projets de protection climatique à l'étranger**



Objectif de Zéro net en 2050



1. Réduire les émissions dans tous les secteurs

Secteur de l'énergie :
-90% de GES

Sources d'émissions de GES

Combustibles

Carburants

Cimenterie / raffinerie

Traitement des déchets

Agriculture

Accords de branche
avec la Confédération

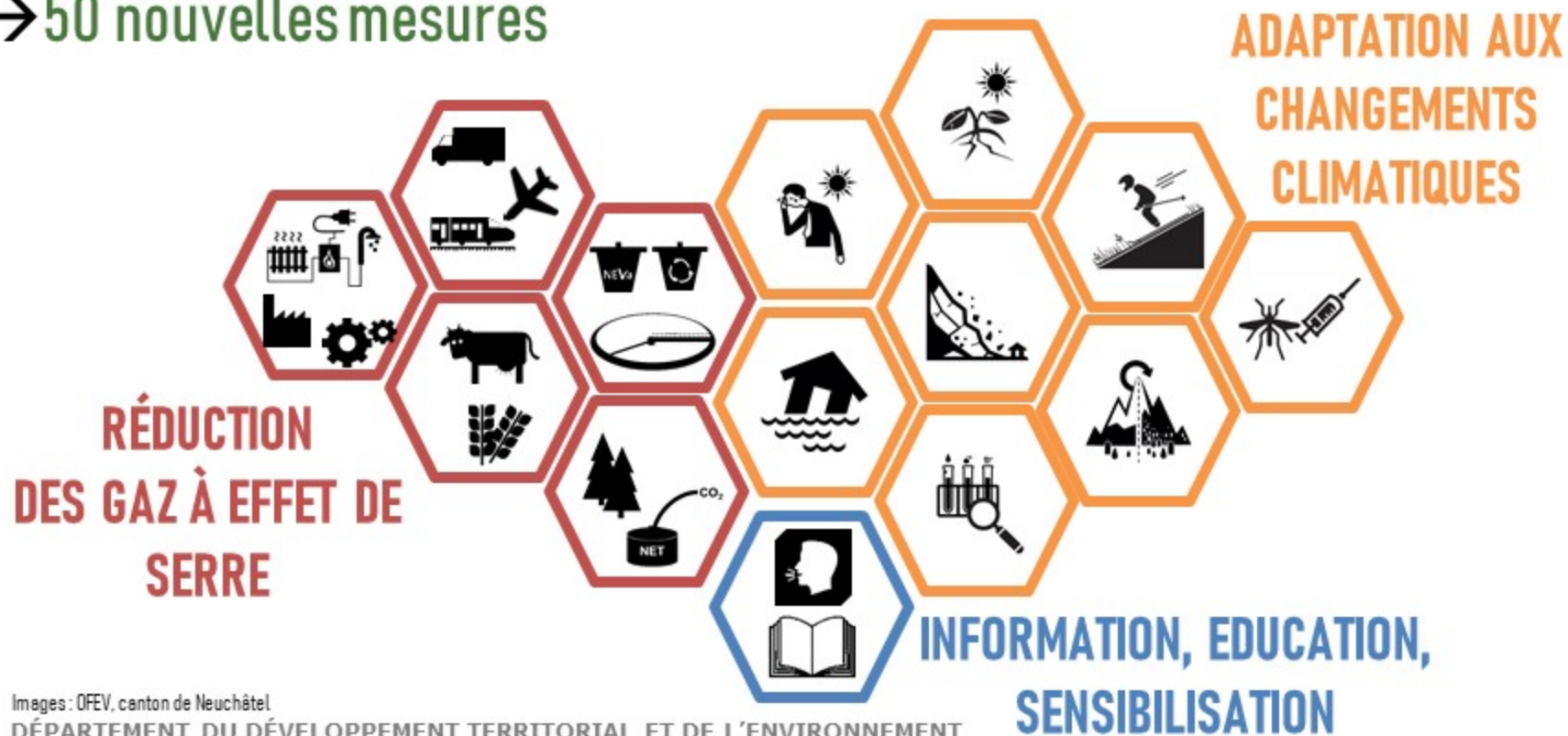
**Secteur de
l'agriculture :**
-40% de GES (CH)

En + sensibilisation au changement de comportements
(émissions importées ou exportées)

Un catalogue de mesures



- ... riche de plus de **130 mesures** réparties en 14 domaines d'intervention
- plus de 80 mesures validées et en cours de déploiement
- **50 nouvelles mesures**



Mesures existantes



- Développement RER neuchâtelois
- Promotion des bornes de recharge électrique
- Obligation d'assainissement des bâtiments
- Concrétisation du plan de mobilité douce
- Développement des énergies renouvelables
- Etc...

NE MOBILITÉ
2030



Réduction des GES

Nouvelles mesures



R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments

- R3. Intégrer la planification énergétique dans les plans d'aménagement
- R4. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4^{ème} génération
- R5. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules



Accélération du taux d'assainissement du parc immobilier neuchâtelois et soutien aux énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire.

- R10. Élaborer un projet en faveur des circuits courts dans la restauration collective
- R16. Évaluer le potentiel de reconversion de surfaces de grandes cultures fourragères vers des cultures dédiées à l'alimentation humaine
- R17. Informer, inciter et sensibiliser à une alimentation durable
- R18. Informer et sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets
- R19. Adapter la gestion des matériaux minéraux
- R20. Augmenter le taux de valorisation matière des déchets
- R21. Maintenir le potentiel de valorisation thermique en lien avec l'incinération des déchets
- R22. Revitaliser les marais d'importance nationale du canton
- R23. Encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois
- R24. Étudier le potentiel pour un projet-pilote d'émissions négatives sur le canton
- R25. Orienter les investissements publics vers plus de durabilité
- R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire

Nouvelles mesures



R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments

R2. Poursuivre le soutien à la recherche et innovation dans le domaine de l'isolation et du solaire en lien au patrimoine bâti

R6. Développer la mobilité électrique dans les transports publics urbains

R7. Promouvoir l'hydrogène d'origine renouvelable pour le transport routier de marchandises

R8. Promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes



Poursuite du soutien dans le développement de technologies d'isolation et d'éléments photovoltaïques actifs de façade en vue de leur intégration dans le patrimoine bâti.

R10. Informer et sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets

R19. Adapter la gestion des matériaux minéraux

R20. Augmenter le taux de valorisation matière des déchets

R21. Maintenir le potentiel de valorisation thermique en lien avec l'incinération des déchets

R22. Revitaliser les marais d'importance nationale du canton

R23. Encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois

R24. Étudier le potentiel pour un projet-pilote d'émissions négatives sur le canton

R25. Orienter les investissements publics vers plus de durabilité

R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire

Nouvelles mesures



- R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments
- R2. Poursuivre le soutien à la recherche et innovation dans le domaine de l'isolation et du solaire en lien au patrimoine bâti
- R3. Intégrer la planification énergétique dans les Plans d'aménagement locaux
- R4. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4ème génération
- R5. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules

R6. Développer la mobilité électrique dans les TP urbains

- R10. Poursuivre le soutien au développement de la mobilité cyclable
- R11. Soutenir la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles
- R12. Valoriser le potentiel cantonal de production de biogaz à partir de déchets agricoles



Définition d'une stratégie de mobilité électrique pour les transports publics routiers urbains.

- R21. Maintenir le potentiel de valorisation thermique en lien avec l'incinération des déchets
- R22. Revitaliser les marais d'importance nationale du canton
- R23. Encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois
- R24. Étudier le potentiel pour un projet-pilote d'émissions négatives sur le canton
- R25. Orienter les investissements publics vers plus de durabilité
- R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire

Nouvelles mesures



- R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments
- R2. Poursuivre le soutien à la recherche et innovation dans le domaine de l'isolation et du solaire en lien au patrimoine bâti
- R3. Intégrer la planification énergétique dans les Plans d'aménagement locaux
- R4. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4ème génération
- R5. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules
- R6. Développer la mobilité électrique dans les transports publics urbains

R7. Promouvoir l'hydrogène d'origine renouvelable pour les transports routiers de marchandises

- R7.1. Soutenir la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles
- R7.2. Valoriser le potentiel cantonal de production de biogaz à partir de déchets agricoles
- R7.3. Soutenir la couverture des fosses à purin



Soutien à la création de stations pilotes de recharge en hydrogène, produit à partir d'électricité renouvelable, pour les poids lourds notamment.

- R24. Étudier le potentiel pour un projet-pilote d'émissions négatives sur le canton
- R25. Orienter les investissements publics vers plus de durabilité
- R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire

Nouvelles mesures



- R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments
- R2. Poursuivre le soutien à la recherche et innovation dans le domaine de l'isolation et du solaire en lien au patrimoine bâti
- R3. Intégrer la planification énergétique dans les Plans d'aménagement locaux
- R4. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4ème génération
- R5. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules
- R6. Développer la mobilité électrique dans les transports publics urbains
- R7. Promouvoir l'hydrogène d'origine renouvelable pour le transport routier de marchandises
- R8. Promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes

R9. Promouvoir une tarification TP favorable au transfert modal

- R13. Soutenir la couverture des fosses à purin
- R14. Pérenniser les capacités régionales de transformation du lait
- R15. Élaborer un projet en faveur des circuits-courts dans la restauration collective
- R16. Évaluer le potentiel de reconversion de surfaces de grandes cultures fourragères vers des cultures dédiées à l'alimentation humaine



Mesures tarifaires visant une plus grande compétitivité des TP entre les régions du canton.

- R24. Étudier le potentiel pour un projet-pilote d'émissions négatives sur le canton
- R25. Orienter les investissements publics vers plus de durabilité
- R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire

Nouvelles mesures



- R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments
- R2. Poursuivre le soutien à la recherche et innovation dans le domaine de l'isolation et du solaire en lien au patrimoine bâti
- R3. Intégrer la planification énergétique dans les Plans d'aménagement locaux
- R4. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4ème génération
- R5. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules
- R6. Développer la mobilité électrique dans les transports publics urbains
- R7. Promouvoir l'hydrogène d'origine renouvelable pour le transport routier de marchandises
- R8. Promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes
- R9. Promouvoir une tarification des transports publics favorable au transfert modal
- R10. Poursuivre le soutien au développement de la mobilité cyclable

R11. Inciter à la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles

- R15. Élaborer un projet en faveur des circuits-courts dans la restauration collective
- R16. Évaluer le potentiel de reconversion de surfaces de grandes cultures légères vers des cultures dédiées à l'alimentation humaine
- R17. Informer, inciter et sensibiliser à une alimentation durable



Inciter à la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles

- R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire

Nouvelles mesures



- R1. Augmenter le taux d'assainissement du parc neuchâtelois de bâtiments
- R2. Poursuivre le soutien à la recherche et innovation dans le domaine de l'isolation et du solaire en lien au patrimoine bâti
- R3. Intégrer la planification énergétique dans les Plans d'aménagement locaux
- R4. Élaborer et mettre en œuvre le Programme d'agglomération de 4ème génération
- R5. Réviser les dispositions relatives au stationnement privé des véhicules
- R6. Développer la mobilité électrique dans les transports publics urbains
- R7. Promouvoir l'hydrogène d'origine renouvelable pour le transport routier de marchandises
- R8. Promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes
- R9. Promouvoir une tarification des transports publics favorable au transfert modal
- R10. Poursuivre le soutien au développement de la mobilité cyclable



Promotion de la construction en bois auprès des maîtres d'ouvrage de bâtiments via une subvention à la construction utilisant du bois neuchâtelois.

Maintenir le potentiel de valorisation thermique des déchets

R21. Maintenir le potentiel de valorisation thermique en lien avec l'incinération des déchets

R22. Revitaliser les marais d'importance nationale du canton



R23. Encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois

R26. Évaluer, organiser, informer et sensibiliser sur les enjeux de la compensation volontaire

Plan climat cantonal

Ana Gonseth

Coordinatrice développement durable

Adaptation aux changements climatiques

Quels risques et/ou opportunités ?

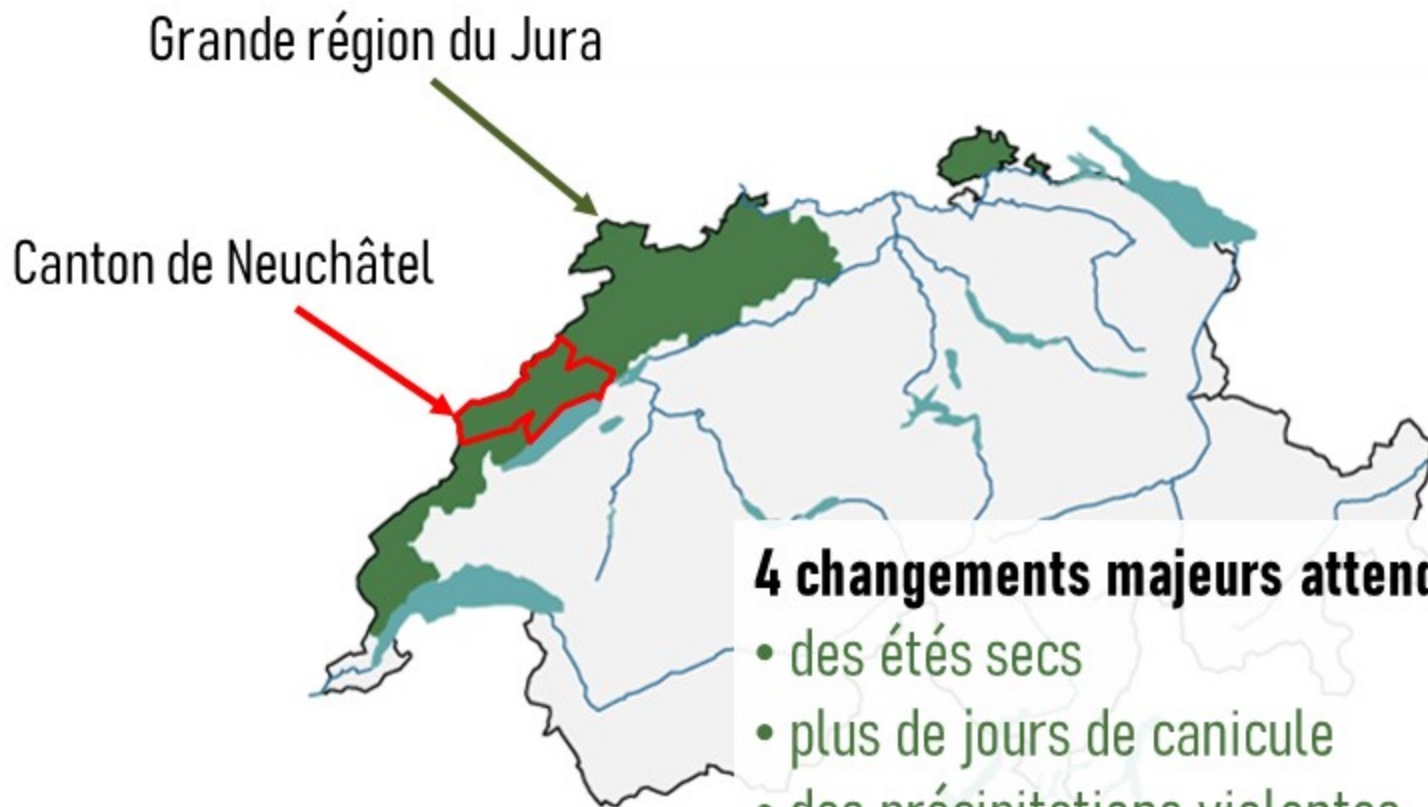


Image : NCCS

Huit défis climatiques



Accentuation des fortes chaleurs



Accroissement de la sécheresse



Aggravation du risque de crues



Fragilisation des pentes et recrudescence des mouvements de terrain



Élévation de la limite des chutes de neige



Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air











Modification des paysages, des milieux naturels et de la diversité des espèces



Propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques

Des résultats contrastés



	<ul style="list-style-type: none"> Diversification des cultures et/ou des pratiques culturales, ouvrant de nouveaux marchés Mise en valeur d'offres touristiques adaptées Révision des plans d'affectation communaux Réalisation de nouveaux équipements et aménagements urbains Rénovation et densification du bâti 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la demande en énergie de refroidissement et des demandes de prélèvement d'eau de refroidissement Aggravation de l'augmentation de la température des milieux récepteurs de rejets thermiques (air, eau) Augmentation des émissions de gaz à effet de serre due à la production d'électricité par des agents énergétiques fossiles Surcoûts dus à la climatisation ou à l'organisation du travail Modification des rendements agricoles et forestiers Modification des peuplements forestiers 		<ul style="list-style-type: none"> Tourisme estival dans les Montagnes favorisé par l'augmentation de la température moyenne et lors de canicules sur le Littoral Développement de milieux séchards Augmentation de la production hydroélectrique hivernale 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des débits de crue Formation de populations relictuelles (menace sur la biodiversité) Disparition de certaines espèces déjà en limite de répartition altitudinale Augmentation de la pression touristique et de loisirs sur les sites naturels
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des collaborations canton-communes-privés pour la gestion forestière Sensibilisation à l'importance d'une gestion responsable de l'eau Diversification des sources d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse du prix suite à l'adaptation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable Restriction d'usage de l'eau Hausse des coûts d'exploitation agricole Péjoration de l'économie agricole et forestière locale Conflit d'usage de la ressource en eau Hausse du risque d'incendie en milieux naturels et agricoles 		<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des systèmes de traitement des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la capacité de filtration des eaux pluviales en cas de dégradation des prestations écosystémiques Dégradation de la qualité des eaux de surface et souterraines en raison du déficit de pluie Érosion des sols par l'augmentation de l'occurrence des fortes précipitations Diminution de l'eau disponible sur les exploitations d'élevage Dégradation de la biodiversité Dégradation des prestations écosystémiques des forêts Lenteur du développement de l'environnement forestier et capacités adaptatives naturelles nettement insuffisantes face à la vitesse des changements Hausse des coûts d'entretien des forêts affaiblies Baisse de l'efficacité des réseaux de biotopes
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la conscience des dangers naturels 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des surfaces imperméables Densification sur ou à proximité des zones de danger Dégradation provisoire de la qualité de l'eau potable Inondations des rives des lacs et cours d'eau Fragilisation de la fonction protectrice des forêts 		<ul style="list-style-type: none"> Diversification des cultures agricoles Augmentation de la productivité agricole Développement de milieux séchards Développement d'une offre de «tourisme écoresponsable» 	<ul style="list-style-type: none"> Plus grande vulnérabilité des espèces affaiblies par les changements climatiques Propagation de nouveaux organismes nuisibles pour le bétail situé en-dessous de 800 m (Littoral) Évolution socio-économique (transport international de marchandises, tourisme) Faculté d'adaptation limitée de l'environnement forestier face à la vitesse des changements climatiques Pression accrue pour l'utilisation de produits chimiques
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la conscience des dangers naturels 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des surfaces imperméables Densification sur ou à proximité des zones de danger Dégradation de la fonction protectrice des forêts 		<ul style="list-style-type: none"> Développement de moyens de lutte biologique contre les nouvelles menaces Développement de nouvelles techniques culturales 	<ul style="list-style-type: none"> Plus grande vulnérabilité des espèces affaiblies par les changements climatiques Propagation de nouveaux organismes nuisibles pour le bétail situé en-dessous de 800 m (Littoral) Évolution socio-économique (transport international de marchandises, tourisme) Faculté d'adaptation limitée de l'environnement forestier face à la vitesse des changements climatiques Pression accrue pour l'utilisation de produits chimiques

Objectif de Qualité de vie



1. Renforcer la protection de la population face aux impacts des changements climatiques



2. Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial et économique du canton



3. Soutenir la résilience des écosystèmes afin de préserver l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts du canton



Images : ville de Neuchâtel, j3Lch, pixabay

Nouvelles mesures



A1. Localiser et lutter contre les îlots de chaleur

- A4. Mettre en place une gestion quantitative des eaux prélevées
- A5. Mettre en place la gestion intégrée des eaux par bassin versant



Réaliser une analyse climatique du territoire cantonal et identifier les mesures concrètes pouvant être prises par les communes.

- A16. Adapter la carte des forêts à fonction protectrice
- A17. Favoriser le développement d'offres touristiques de quatre saisons
- A18. Promouvoir la récupération et le stockage d'eaux pluviales
- A19. Développer le tourisme responsable
- A20. Revitaliser et créer un réseau de biotopes humides

Nouvelles mesures



A1. Localiser et lutter contre les îlots de chaleur

A2. Formaliser et diffuser un Plan canicule

A3. Adapter le vignoble et les cépages cultivés et lutter contre les organismes émergents nuisibles à la viticulture

A7. Promouvoir et former à la préservation des sols

A8. Augmenter les capacités d'adduction en eau dans les zones rurales

A9. Adapter la sylviculture pour limiter les risques d'incendie sur les stations sensibles

A10. Adapter les traitements des eaux notables en fonction des nouveaux défis posés par les changements climatiques



Identification des cépages plus adaptés aux futures températures et organismes nuisibles.

A18. Promouvoir la récupération et le stockage d'eaux pluviales

A19. Développer le tourisme responsable

A20. Revitaliser et créer un réseau de biotopes humides

Nouvelles mesures



- A1. Localiser et lutter contre les îlots de chaleur
- A2. Formaliser et diffuser un Plan canicule
- A3. Adapter le vignoble et les cépages cultivés et lutter contre les organismes émergents nuisibles à la viticulture
- A4. Mettre en place une gestion quantitative des eaux prélevées
- A5. Mettre en place la gestion intégrée des eaux par bassin versant
- A6. Adapter la mise sous protection et la surveillance des eaux souterraines
- A7. Promouvoir et former à la préservation des sols

A8. Augmenter les capacités d'adduction en eau dans les zones rurales

- A11. Compléter et adapter la cartographie des dangers naturels et développer une gestion basée sur les risques
- A12. Créer/adapter les bases de données liées aux dangers naturels
- A13. Préciser la mise en œuvre des zones de danger dans l'aménagement du territoire, et sur les projets constructifs



Extension de réseaux d'eau existants, mise en place ou remise en état de citernes à eau ou de bassins récupérateurs d'eaux pluviales.

Nouvelles mesures



- A1. Localiser et lutter contre les îlots de chaleur
- A2. Formaliser et diffuser un Plan canicule
- A3. Adapter le vignoble et les cépages cultivés et lutter contre les organismes émergents nuisibles à la viticulture
- A4. Mettre en place une gestion quantitative des eaux prélevées
- A5. Mettre en place la gestion intégrée des eaux par bassin versant
- A6. Adapter la mise sous protection et la surveillance des eaux souterraines
- A7. Promouvoir et former à la préservation des sols
- A8. Augmenter les capacités d'adduction en eau dans les zones rurales
- A9. Adapter la sylviculture pour limiter les risques d'incendie sur les stations sensibles
- A10. Adapter les traitements des eaux potables en fonction des nouveaux défis posés par les changements climatiques

A11. Compléter et adapter la cartographie des dangers naturels et développer une gestion basée sur les risques

- A15. Adapter la sylviculture pour garantir la multifonctionnalité des milieux forestiers
- A16. Adapter la carte des forêts à fonction protectrice
- A17. Favoriser le développement d'offres touristiques de quatre saisons
- A18. Promouvoir la régénération et le stockage d'eaux nivales



Développement d'une gestion des dangers basée sur les risques.
Adaptation des cartes de dangers naturels.

Nouvelles mesures



Sensibilisation des acteurs forestiers à l'évolution des risques climatiques. Mise à jour des plans de gestion forestiers. Rajeunissement de peuplements forestiers critiques avec des espèces adaptées au futur climat.

A12. Créer/adapter les bases de données liées aux dangers naturels

A13. Préciser la mise en œuvre des zones de danger dans l'aménagement du territoire et sur les projets constructifs

A14. Protéger les biens immobiliers et les infrastructures contre le risque de subsidence

A15. Adapter la sylviculture pour garantir la multifonctionnalité des milieux forestiers

A16. Promouvoir la récupération et le stockage d'eaux pluviales

A19. Développer le tourisme responsable

A20. Revitaliser et créer un réseau de biotopes humides

Nouvelles mesures



- A1. Localiser et lutter contre les îlots de chaleur
- A2. Formaliser et diffuser un Plan canicule
- A3. Adapter le vignoble et les cépages cultivés et lutter contre les organismes émergents nuisibles à la viticulture
- A4. Mettre en place une gestion quantitative des eaux prélevées
- A5. Mettre en place la gestion intégrée des eaux par bassin versant
- A6. Adapter la mise sous protection et la surveillance des eaux souterraines
- A7. Promouvoir et former à la préservation des sols
- A8. Augmenter les capacités d'adduction en eau dans les zones rurales
- A9. Adapter la sylviculture pour limiter les risques d'incendie sur les stations sensibles



Actualisation de l'inventaire des milieux humides et points d'eau.
Revitalisation et création d'un réseau de biotopes humides.

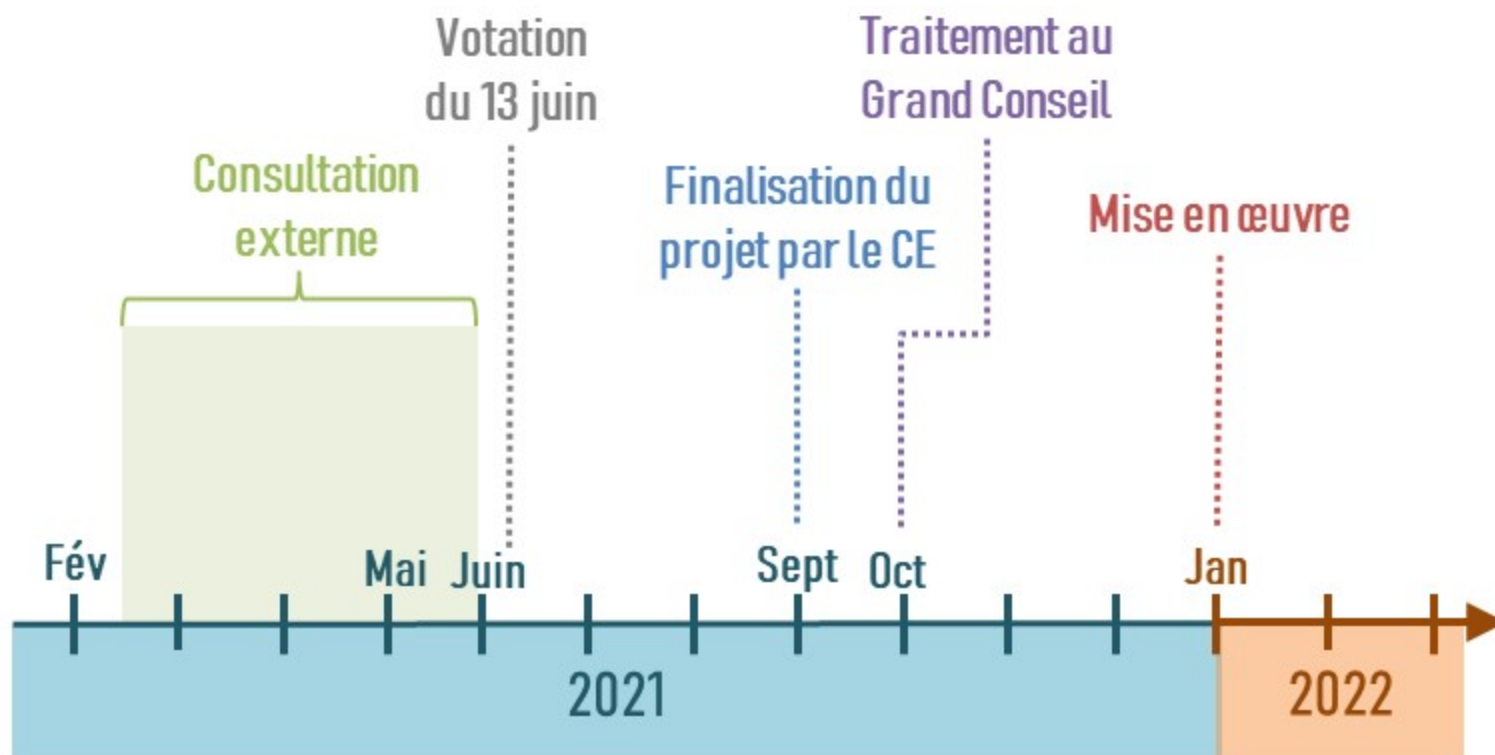
- A17. Favoriser le développement d'autres touristiques de quatre saisons
- A18. Promouvoir la récupération et le stockage d'eaux pluviales
- A19. Développer le tourisme responsable



A20. Revitaliser et créer un réseau de biotopes humides

3. Mise en œuvre

Calendrier



Quelles contributions fédérales ?

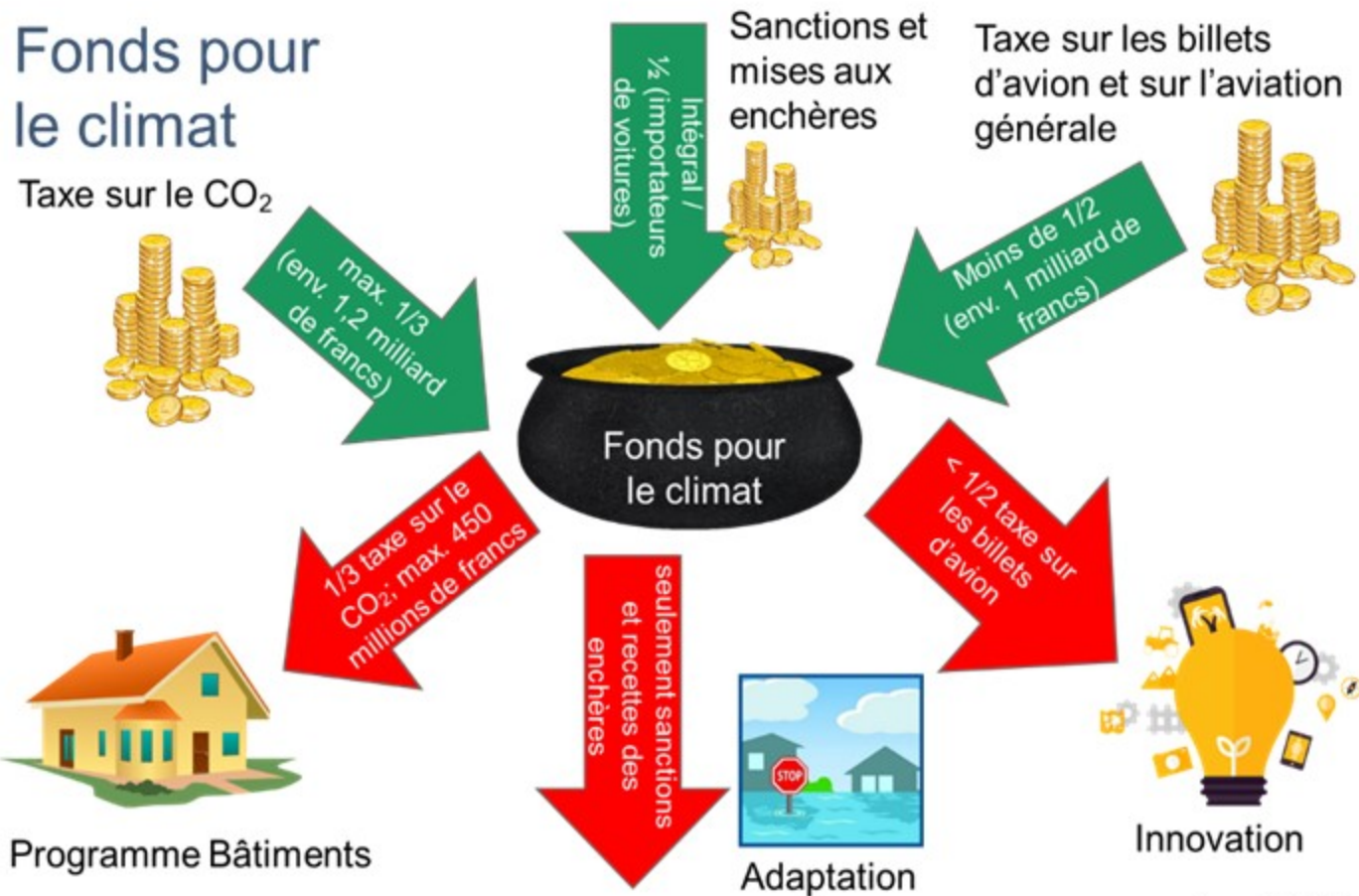


Image : OFEV, 2020

Ressources nécessaires



50 nouvelles mesures pour un coût total estimé à :

Coûts totaux [CHF]	Période 2022-2026
Dépenses brutes	55'043'000.-
Subventions, contributions*	-13'583'000.-
Dépenses nettes	41'460'000.-

** Hors contributions attendues du Fonds pour le climat*

Financement



Financement [CHF]	Période 2022-2026
Déjà sollicité, crédit ad hoc ou budget ordinaire	21'182'000.-
Crédit d'engagement Plan climat	20'278'000.-

→ 4 millions de francs par an
hors contributions attendues du Fonds pour le climat

Suivi et contrôle des résultats



	Réduction des GES	Adaptation des CC
Indicateurs	Majoritairement connus	À développer
Cycle d'évaluation	Quinquennal	Quadriennal
Rapport d'information	Bilan de la politique énergétique et climatique cantonale	Bilan de la mise en œuvre du développement durable

Les coûts estimés intègrent les moyens nécessaires au suivi et au contrôle des résultats (charges en personnel, mandats externes).

Merci pour votre attention !

Laurent Favre
conseiller d'État

Ana Gonseth
coordinatrice DD

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Plan climat cantonal

4. Questions / Réponses